



Conseil Général
1513 Hermenches

Extrait de Procès-verbal

Séance : 23 juin 2021
Présidence : Jean-Luc Danalet
Objet : Rétribution du bureau du Conseil Général et des scrutateurs

Le Conseil Général d'Hermenches

- vu le préavis du bureau du Conseil n° 04 / 2021 du 6 juin 2021
- ouï le rapport de la Commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance,

DECIDE

à main levée et à la majorité des membres présents

1. d'accepter l'amendement proposé
2. conformément à l'article 12, cf 14 du règlement du Conseil, d'accepter, tel que présenté dans le présent préavis amendé, la modification des indemnités du bureau, des scrutateurs, des membres des commissions et des délégués du Conseil Général ainsi que l'adaptation du montant des jetons de présence, ceci dès le 1er juillet 2021 et pour la durée de la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du 23 juin 2021.

Jean-Luc Danalet
Président

Christiane Jayet
Secrétaire